



VILLE DE
MANSLE

LA LETTRE

Bulletin d'information municipale

> n°2 - juillet 2022



LE MOT DU MAIRE

p.2

À RETENIR

p.17

INFOS PRATIQUES

p.21

COMPTES RENDUS DU
CONSEIL MUNICIPAL

p.3

- > Travaux à venir
- > Inscription à l'école maternelle et primaire
- > Inscription au collège
- > Calendrier des événements

- > Permanences
- > Arrêtés
- > Ramassages des ordures
- > Démarches administratives

ACTUALITÉS

p.9

- > Travaux
- > Manifestations
- > Vie communale

RAPPEL DES RÈGLES DE VIE
EN COMMUNAUTÉ

p.20

- > Quatre règles à retenir

COORDONNÉES ET
HORAIRE UTILES

p.22

- > Professions médicales
- > Associations, Office de tourisme, Vie scolaire et petite enfance, Déchetterie, Médiathèque
- > Mairie

LE MOT DU MAIRE



L'invasion de l'Ukraine nous rappelle cruellement, la fragilité des équilibres mondiaux. Elle confirme que nous devons nous souvenir du passé et ne jamais négliger l'histoire. Souhaitons que la raison l'emporte sur la folie humaine.

Notre commune, dans un bel élan de solidarité s'est mobilisée en apportant par ses dons, son soutien au peuple ukrainien. Je remercie chaleureusement celles et ceux qui ont participé aux collectes.

Mansle figure parmi les 15 villes charentaises labellisées « Petites villes de demain ». Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser les projets du territoire. Il vise également à conforter le rôle structurant de ces villes. Avec enthousiasme, votre conseil municipal a fait le choix d'axer ses efforts sur la thématique de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Cette ambition de modernisation reste toujours un exercice difficile au moment de concilier les équilibres financiers et la volonté de satisfaire le plus grand nombre d'entre vous. La rénovation cette année du boulevard Gambetta, rue des Martinets et rue de la Liberté correspond au 1^{er} phasage de cette opération.

En 2023, le 2^e phasage concernera la rue des Ponts et la rue Watlington. En parallèle, les élus ont acté une aide financière

au bénéfice des propriétaires qui souhaitent rénover leur façade d'immeuble ou leur façade commerciale. Ce dispositif s'appliquera dans un périmètre de revitalisation déterminé en centre bourg.

La réfection des murs extérieurs de l'hôtel de ville s'achèvera courant septembre, marquant ainsi la fin d'un cycle complet de rénovation de la maison commune des Mansloises et Manslois.

La préservation de notre environnement est un enjeu capital et un atout qui contribuera demain à notre attractivité. Si les travaux de construction d'une nouvelle caserne d'incendie et de secours sont terminés, ceux de la nouvelle gendarmerie s'achèveront au premier trimestre 2023. La modernisation de ces équipements participera au maintien des services publics de qualité.

Cet été, Mansle va retrouver plusieurs moments de convivialité perdus ces dernières années, à travers de nombreuses manifestations programmées, venez nombreux !

Christian Croizard
Maire de Mansle
et Président de la Communauté de communes

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

> Lundi 10 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MANSLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Louis Léaud, en raison du contexte, sous la présidence de M. Christian CROIZARD, Maire.

• Étaient Présent(e)s : 13

M. Christian CROIZARD (Maire), M. Jean-Claude GAUTHIER (Adjoint) ; Mme Marie-Claude LEMAIRE (Adjointe) ; M. Jonathan CHARRIAUD (Adjoint) ; M. Jimmy HENTRY ; Mme Marie-France BORGHINO ; M. Jérémy HARMAND ; Mme Renée ZAJAC ; M. Pascal LABRUNIE ; M. Eric GOURDON ; Mme Bérangère ROQUET ; M. Jean-Christophe BORDAS et Mme Sylvie HERRMAN.

• Absents ou excusés ayant donné pouvoir : 5 (dont 4 pouvoirs)

Mme Marie-Danièle THURU (Adjointe) ayant donné pouvoir à M. Christian CROIZARD ; Mme Helena RIFFAUD ayant donné pouvoir à M. Jean-Christophe BORDAS ; M. Pierre VIDAUD ; Mme Sandra TROPEE ayant donné pouvoir à M. Jimmy HENTRY et M. Pascal MERLE ayant donné pouvoir à M. Jonathan CHARRIAUD (Adjoint).

1 - Dénomination de la voie desservant la nouvelle brigade de gendarmerie de Mansle. Voirie comprise entre la Rue des Seigelas et l'Avenue des Moussigères

Le Conseil Municipal adopte la dénomination de « Rue Charles de Gaulle » et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - Mise en place de l'Opération Façades pour la période 2022-2024. Approbation du règlement de l'opération

Le Conseil Municipal approuve le lancement de l'opération de mise en valeur des façades intitulée « opération façades » pour la période 2022-2024, d'approuver le plan des rues concernées par les aides au ravalement, d'approuver le plan du périmètre des aides aux devantures

commerciales, d'approuver le règlement de l'opération de mise en valeur des façades, d'autoriser les versement des subventions accordées au taux de 30% du coût HT de la rénovation ou de la reprise à neuf, et plafonnée à 3000 € par façade, d'autoriser le Maire à signer le règlement de l'opération à intervenir pour la période 2022-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - Travaux d'aménagement de bourg, rénovation des réseaux

Mise en place d'une aide pour soutenir les commerces de première nécessité et de détail impactés par les travaux Rue Martin, Place du 8 mai 1945 et Rue Charles

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une aide forfaitaire pour soutenir les commerces de première nécessité et de détail impactés par les travaux d'aménagement de bourg, de rénovation des réseaux d'assainissement, d'eau potable et divers qui seront réalisés sur les voiries décrites en objet, de fixer le montant de l'aide financière forfaitaire à 500 € par commerce, autorise le Maire à signer avec les commerçants concernés une convention définissant les modalités techniques et financières à intervenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques

Lieu des travaux : Rue Grange du Chapitre, Boulevard Gambetta et Rue des Martinets.

Le Conseil Municipal approuve les propositions du Maire ainsi que le plan de financement présenté, décide qu'il sera versé au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente la participation maximum de 50 259,04 €, accepte les modifications des installations (génie civile et câblage) qui interviendraient pendant les cinq ans après la réalisation des travaux soient à la charge de la commune, accepte de verser au Comptable Public et à sa demande la participation dès la fin des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Travaux d'accessibilité de l'Hôtel de Ville - Construction d'un ascenseur

Modalités et mise en œuvre des révisions de prix et pénalités de retards imputables aux entreprises

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ne pas appliquer les pénalités pour retards de travaux prévus au CCAP du marché n°2020.002 aux entreprises ci-après au motif que les retards ne sont pas imputables à ces dernières :

- Lot «Electricité» - Société T.E.S.

- Lot «Ascenseur» - Société TK ELEVATOR FRANCE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à une remise gracieuse de tout ou partie des pénalités de retard dues par les entreprises CHARRIER (Lot 1) et SMM (Lot 2) et qu'en contrepartie les deux entreprises citées renoncent à leurs révisions de prix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents publics momentanément indisponibles

En application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - Convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative au programme FDAC 2021

Le Conseil Municipal décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ses travaux de voirie à la communauté de communes Cœur de Charente et autorise le Maire à signer la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage concernant le programme FDAC 2021 à intervenir avec la CDC Cœur de Charente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

> Lundi 28 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MANSLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Louis Léaud, en raison du contexte, sous la présidence de M. Christian CROIZARD, Maire.

Étaient Présent(e)s : 13

M. Christian CROIZARD (Maire), M. Jean-Claude GAUTHIER (Adjoint) ; Mme Marie-Claude LEMAIRE (Adjointe) ; M. Jonathan CHARRIAUD (Adjoint) ; M. Jimmy HENTRY ; Mme Marie-France BORGHINO ; M. Jérémy HARMAND ; Mme Renée ZAJAC ; M. Pascal LABRUNIE ; M. Eric GOURDON ; Mme Bérange ROQUET ; M. Jean-Christophe BORDAS et Mme Sylvie HERRMAN.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : 5 (dont 4 pouvoirs)

Mme Marie-Danièle THURU (Adjointe) ayant donné pouvoir à M. Christian CROIZARD ; Mme Helena RIFFAUD ayant donné pouvoir à M. Jean-Christophe BORDAS ; M. Pierre VIDAUD ; Mme Sandra TROPEE ayant donné pouvoir à M. Jimmy HENTRY et M. Pascal MERLE ayant donné pouvoir à M. Jonathan CHARRIAUD (Adjoint).

1 - Autorisation générale et permanente de poursuites au comptable du service de gestion comptable de Ruffec

Le Conseil Municipal octroi une autorisation générale permanente de poursuite à Madame Marie-Hélène LIZOT, Comptable Public de la collectivité, pour l'émission des actes de poursuites subséquents, sans solliciter son autorisation préalable, pendant toute la durée du mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - Adoption du Compte Administratif 2021 de la COMMUNE et du CCAS

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021 de la commune et du CCAS, reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - Approbation du Compte de Gestion 2021 de la COMMUNE et du CCAS

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2021 de la commune et du CCAS présentés par le Trésorier municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Achat de la parcelle A n°672 d'une surface de 4a 80ca au lieu-dit «Prairie de Goué» à Madame Lucette RAYMOND

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle de MME RAYMOND pour le prix global forfaitaire de 100 € (Cent euros), de prendre en charge les frais de notaire et d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Demande d'alimentation en énergie électrique inférieure ou égale à 100 m - PC n°016.206.21.X0011

M. Pascal GATECEL - Terrain : 13, rue des Seigelas

Le Conseil Municipal donne son accord pour que l'alimentation électrique de la parcelle faisant l'objet de la demande de PC 016.206.21.X0011 soit réalisée dans le cadre de la Taxe d'Aménagement en tranchée effectuée par le SDEG 16. La contribution communale en euro à verser au SDEG 16 sera de 37 m x 27,50 € soit 1 017,50 €. Le Conseil autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Demande d'alimentation en énergie électrique inférieure ou égale à 100 m - PC n°016.206.21.X0010

SARL FLOVIANE INVESTISSEMENT - Parcelle B n°2188

Le Conseil Municipal donne son accord pour que l'alimentation de la parcelle faisant l'objet de la demande de PC 016.206.21.X0010 soit réalisée dans le cadre de la Taxe d'Aménagement en tranchée effectuée par le SDEG 16. La contribution communale en euro à verser au SDEG 16 sera de 81 m x 27,50 € soit 2 227,50 €. Le Conseil autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - Contrat de location longue durée de véhicule 9 places avec la société LOCAJEN Contrat de régie publicitaire avec la société VISIOCOM

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de location longue durée avec la société LOCAJEN et un contrat de régie publicitaire avec VISIOCOM pour la mise à disposition gratuite d'un véhicule 9 places.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - Mise en oeuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Mansle

Le Conseil Municipal approuve la mise en place du Procès-Verbal Electronique, approuve les termes de la convention à intervenir, autorise le Maire à signer la dite convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

> Lundi 25 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MANSLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Louis Léaud, en raison du contexte, sous la présidence de M. Christian CROIZARD, Maire.

Étaient Présent(e)s : 13

M. Christian CROIZARD (Maire), Mme Marie-Danièle THURU (Adjointe) ; M. Jean-Claude GAUTHIER (Adjoint) ; M. Jonathan CHARRIAUD (Adjoint) ; Mme Marie-France BORGHINO ; Mme Helena RIFFAUD ; M. Jérémy HARMAND ; Mme Renée ZAJAC ; M. Pascal LABRUNIE ; M. Eric GOURDON ; Mme Bérange ROQUET ; M. Jean-Christophe BORDAS et Mme Sylvie HERRMAN.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : 5 (dont 2 pouvoirs)

Mme Marie-Claude LEMAIRE (Adjointe) ; M. Jimmy HENTRY ; M. Pierre VIDAUD ; Mme Sandra TROPEE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Françoise BORGHINO et M. Pascal MERLE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Danièle THURU.

1 - Recherche de médecins généralistes

Choix d'un cabinet de recrutement

La commune de Mansle dispose d'un cabinet privé de médecins généralistes. Il y a encore peu de temps, quatre médecins exerçaient. En 2021, un médecin a fait valoir ses droits à la retraite et fin 2022 un autre le suivra. Qui plus est, la situation actuelle ne permet pas de répondre à la totalité de la demande sur le territoire. De nombreux patients reportent voire annulent des consultations faute de rendez-vous dans les délais souhaités.

La municipalité souhaite donc vivement l'arrivée d'un, voire deux médecins généralistes, à court terme sur la commune, afin de répondre aux besoins de la population locale tout en assurant la pérennité de l'offre pour les années à venir.

Il est possible pour les collectivités de faire appel à des cabinets de recrutement spécialisés afin de rechercher et d'installer un médecin généraliste (libéral ou salarié) Les retours d'expérience sont plutôt positifs. Une convention doit être signée. Après lecture de la convention à intervenir, le Conseil Municipal décide de mandater le cabinet de recrutement spécialisé LABORARE CONSEIL afin d'installer un, voire deux médecins généralistes en libéral et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - Adoption du Budget Primitif 2022 de la COMMUNE et CCAS

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2022 de la commune et du CCAS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - Fiscalité Directe Locale – Vote des taux 2022

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taxes directes locales 2022 comme suit :

Taxe foncière (bâti)	45,37 %
Taxe foncière (non bâti)	57,14 %
CFE	20,72 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Nouveau Centre de Secours de Mansle

Signature d'une convention de prestation avec le SDIS 16

Le nouveau Centre de Secours va bientôt être opérationnel, les travaux sont bientôt terminés. Le SDIS de la Charente propose que les espaces verts du centre soient entretenus par les services techniques de la ville moyennant la signature d'une convention dans laquelle sera transcrit l'ensemble des modalités techniques et financières entre les deux partenaires.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec le SDIS de la Charente et autorise le Maire ou son représentant à signer le document.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Convention portant création d'un service commun entre la CDC Cœur de Charente et les communes de Mansle, Aigre, Vars, Saint-Amant-de-Boixe et Montignac-Charente

Mutualisation du chef de projet « Petites Villes de Demain » Comme il était convenu en amont du recrutement de la cheffe de projet « Petites Villes de Demain » par la CDC Cœur de Charente, il était prévu de mutualiser l'ingénierie entre les communes ayant intégré le programme « Petites Villes de Demain ». À ce titre, le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre les collectivités susnommées.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention portant création d'un service commun et autorise le Maire à signer le document ou tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Petites Villes de Demain

Afin d'apporter un appui transversal à la cheffe de projet « Petites Villes de demain », il est proposé de recruter un Volontaire Territorial en Administration (VTA). Le Conseil Municipal créé à compter du 1er juin 2022, un emploi non permanent au grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie B, à temps complet ou non complet, pour exercer les fonctions de Volontaire Territorial en Administration. Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter les aides de l'Etat pour le financement de ce poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - Groupe scolaire Jean de la Fontaine

Convention de mise à disposition des locaux et du personnel communal pour le fonctionnement du SIVOS de l'école maternelle

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux et du personnel communal auprès du SIVOS de l'Ecole Maternelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

> Lundi 23 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt-trois mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MANSLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Louis Léaud, en raison du contexte, sous la présidence de M. Christian CROIZARD, Maire.

Étaient Présent(e)s : 13

M. Christian CROIZARD (Maire), Mme Marie-Danièle THURU (Adjointe) ; M. Jean-Claude GAUTHIER (Adjoint) ; M. Jonathan CHARRIAUD (Adjoint) ; M. Jimmy HENTRY ; Mme Marie-France BORGHINO ; M. Jérémy HARMAND ; Mme Renée ZAJAC ; M. Pascal LABRUNIE ; Mme Sandra TROPEE ; M. Eric GOURDON ; Mme Bérandère ROQUET et M. Jean-Christophe BORDAS.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : 5 (dont 3 pouvoirs)

Mme Marie-Claude LEMAIRE (Adjointe) ; M. Pierre VIDAUD ; Mme Helena RIFFAUD ayant donné pouvoir à M. Jean-Christophe BORDAS ; Mme Sylvie HERRMAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Danièle THURU et M. Pascal MERLE ayant donné pouvoir à M. Christian CROIZARD.

1 - CDC Cœur de Charente : Petites Villes de Demain

Les communes de Mansle, Aigre, Vars, Saint-Amant-de-Boixe, Montignac-Charente et la Communauté de Communes Cœur de Charente œuvrent ensemble pour établir un projet global de territoire dans une perspective de cohésion sociale, de vitalité économique et de transition écologique.

L'engagement des communes en partenariat avec la

Communauté de communes permettra d'entamer une démarche de revitalisation de leurs centres-bourgs, en assurant une cohérence et une complémentarité des projets à l'échelle intercommunale tout en participant aux objectifs de revitalisation de ses centralités au service de l'ensemble du territoire. Après lecture du projet de Convention-Cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire et sa déclinaison opérationnelle pour la commune de MANSLE, le Conseil Municipal approuve le projet de convention à intervenir et autorise le Maire à signer la convention-cadre et tous les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - Convention entre la CDC Cœur de Charente et la commune pour la valorisation des chemins de randonnées

Le Département de la Charente a transféré la compétence des chemins de randonnées à la CDC Cœur de Charente, qui compte 61 sentiers balisés. La CDC, compétente en matière de création, entretien et signalétique des circuits de randonnée, propose aux collectivités de signer des conventions pour fixer les engagements respectifs des deux parties dans le cadre de la valorisation des sentiers de randonnée.

Après lecture du projet de convention « sentiers de randonnée », le Conseil Municipal approuve les termes du projet de convention à intervenir entre les deux collectivités et autorise le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - Contrat d'assurance groupe du personnel : SOFAXIS

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune a choisi d'adhérer au contrat groupe d'assurance pour les risques statutaires proposés par le Centre de Gestion de la Charente. Cependant, depuis cette date plusieurs évolutions réglementaires modifient les engagements statutaires envers les agents communaux augmentant le risque financier de la collectivité. Après négociations avec le CNP Assurances, ce dernier a accepté de couvrir ces évolutions réglementaires à effet au 1^{er} janvier 2022 moyennant

l'adoption d'une surprime de 0,13 %. Ces nouvelles dispositions et cette surprime de 0,13 % s'appliquent donc à l'ensemble des collectivités adhérentes employant jusqu'à 30 agents CNRACL comme MANSLE. Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant au contrat groupe du personnel à effet au 1er janvier 2022. La régularisation de cotisation ne sera appliquée qu'à l'occasion des opérations de réajustement de la prime de l'exercice en cours, soit au début de l'exercice 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la Fonction Publique mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Charente

Après lecture du projet de convention à intervenir et considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à la procédure au regard de l'objet et des modalités proposées par le Centre de Gestion de la Charente, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, d'approuver la convention à conclure avec le CDG 16 et d'autoriser le Maire à la signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Proposition d'adhésion au label Ville Prudente

Lutter contre l'insécurité routière dans sa commune prend tout son sens lorsque l'on sait que les deux tiers des victimes de la route ont été accidentées alors qu'elles circulaient en agglomération. Pour mettre en avant les collectivités qui s'engagent sur ce thème, la Prévention Routière a créé, depuis 2017, le label Ville Prudente. La commune déjà détentrice de plusieurs labels Village Etape, Station verte de vacances, Villes et Villages fleuris, peut s'inscrire dans ce dispositif.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au label Ville Prudente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental

Plateau surélevé RD739 – Rue des Bouviers

L'aménagement d'un plateau surélevé devant intervenir Rue des Bouviers sur le domaine routier départemental du fait des travaux d'aménagement de bourg, il y a lieu de signer avec le Département de la Charente une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental. Après lecture de cette dernière, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département de la Charente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

> TRAVAUX

PLANTATIONS PARTICIPATIVES



Dans le cadre du budget participatif du Département, le Guidon Manslois a convié mardi 1^{er} février les élèves du groupe scolaire Jean de la Fontaine à venir planter une

haie champêtre, qui aura pour but de végétaliser de sécuriser le terrain de cyclo cross et VTT, en présence de Christian Croizard, maire de Mansle et Nicole Bonnefoy, conseillère départementale. Pour ces élèves il s'agit d'une animation pédagogique appelée plantation « haie cole » avec le Centre d'études technique environnemental et forestier (CETEF). Mathieu Bergeron, représentant le CETEF a expliqué à la quinzaine d'enfants présents

comment se réalisait une haie champêtre à trois étages, en alternant arbustes, petits arbres et grands arbres. Les enfants ont ensuite mis en pratique en plantant ces différentes essences. Seront ainsi plantés 260 arbres et arbustes, sur un linéaire de 260 mètres. Nicole Bonnefoy et Christian Croizard n'ont pas hésité à retrousser leurs manches pour participer à cette plantation et à échanger avec les enfants.

LA VILLE VERDIT...



L'équipe des espaces verts de la Commune de Mansle dirigée par Mathieu Giat a planté 80 arbres et 750 mètres de haies sur différents sites du territoire Communal. (Stade, Camping, Hippodrome, square de Verdun, Terrain

de Tennis, Lotissement Honoré de Balzac). Parmi ceux-ci, le camping a bénéficié de toutes les attentions suite au diagnostic sanitaire des peupliers d'Italie plantés en 1986 qui bordaient l'hippodrome. Des espèces locales ont remplacé les espèces invasives sur le site unique du champion qui s'inscrit dans une zone Natura 2000. Classée également en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Cette opération de plantation contribue à l'amélioration de la biodiversité. Jérôme Moreau, chargé de mission environnement et paysage au PETR du Ruffécois a supervisé les travaux. Une partie de ceux-ci a été financée par un appel à projet de la région baptisé «Trame verte et bleue et biodiversité nocturne».

RÉSERVOIR DU MOULIN À VENT

Le Syndicat d'alimentation en eau potable Nord Est Charente (SIAEP NEC) a entrepris la réhabilitation du réservoir du Moulin à Vent, qui était érodé par le temps. Ces travaux vont permettre de réhabiliter l'étanchéité des cuves, des deux réservoirs, l'étanchéité des toitures, la réfection du mur de soutènement. Cela permettra également une remise aux normes au niveau des tuyauteries, ainsi qu'une réhabilitation générale et une sécurisation de l'édifice. La maîtrise d'œuvre est assurée par Atmo ingénierie et les travaux sont réalisés par l'entreprise Résina. Cette rénovation rendra indépendante chacune des cuves, permettant à l'avenir d'intervenir sur l'une ou sur l'autre tout en assurant la continuité du service public de fourniture d'eau potable. L'enveloppe totale de ces travaux est de 315 000 euros HT.



> VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Des travaux de réaménagements et rénovations sont en cours dans votre commune.

RÉAMÉNAGEMENT DES VOIRIES

Travaux sur le boulevard Gambetta, réduction de voirie, rendre plus agréables les cheminements et de redéployer le stationnement avec 54 places. Les rues des Martinets et de la Liberté seront des voies mixtes en zone 30 km/h, avec caniveau central ; un aménagement des recoins en espaces de rencontre arborés.

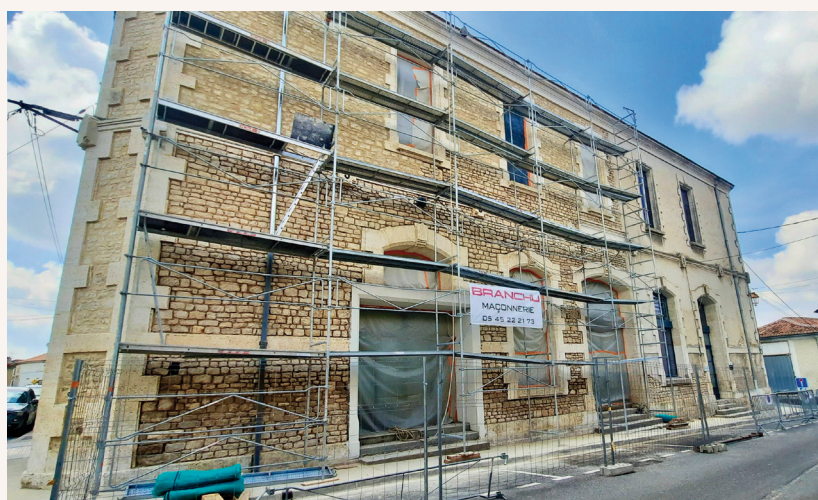


RÉNOVATION DES RÉSEAUX

Les réseaux d'assainissement et d'eau potable sont en cours de rénovation, au niveau de la rue Martin et sur une portion de la rue Charles.

RÉNOVATION À LA MAIRIE

La rénovation de l'hôtel de ville se poursuit avec le ravalement des faces Sud, Nord et Est. Des opérations de piquetage et d'enduits ainsi qu'une opération de d'hydrogommage de tous les encadrements de fenêtres.



> MANIFESTATIONS

MÉDIATHÈQUE DE MANSLE



Plus qu'une bibliothèque, l'équipe de la médiathèque vous propose chaque mois des activités autour du livre, du jeu, de la musique ... En bref, un lieu pour tous.

Tarifs /an	Mansle	Hors commune
Collectivité	20 €	25 €
Famille	15 €	20 €
Adulte	10 €	14 €
Enfant - 14 ans	4 €	7 €
Tarif réduit Famille	8 €	10 €
Tarif réduit individuel	6 €	8 €

Retrouvez les prochaines activités sur la page Facebook Mediathèque de Mansle
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100016696934140>

LE SALON DES VINS, UN GRAND CRU

Le salon des vins de Mansle a enfin renoué avec la convivialité, salle Gautier Capuçon, après 2 années blanches dues au Covid. Le Rotary club Mansle Charente Bonniere a fêté les 12 et 13 mars dernier sa 16^e édition. Les vignerons et les producteurs étaient au rendez-vous ainsi que le public qui a répondu présent et est venu nombreux. Les avis sont unanimes, il s'agit d'une « *très belle réussite* » cette année encore.

Les membres du Rotary ainsi que les étudiants du lycée l'Amandier ont proposés cette année un repas à Puyréaux concocté avec les produits locaux.

Le repas a affiché complet et tous ont apprécié les plats préparés par Laurence Glayzer, chef britannique.

L'ensemble des recettes des entrées du salon, du repas ainsi que de la tombola sera reversé au Neurodon.



LES BROCANTES SONT DE RETOUR

Et voilà après plus de 2 ans de restrictions et de confinements, le dimanche 1^{er} mai 2022 à eu lieu la première brocante de l'année. Quel plaisir de pouvoir chiner à nouveau. De nombreux exposants sur le parking et dans la Salle Polyvalente « Gautier Capuçon ». D'autres sont attendues ces prochains mois dans votre commune.



FÊTE FORAINE

Le 13 mai 2022, la fête foraine a fait son retour sur le parking de la salle Gautier Capuçon, après deux ans d'absence. L'organisation était assurée par les forains avec le soutien de la mairie et du comité des fêtes. Pour les forains, il était important d'une part de conserver cette date et d'autre part de proposer un divertissement après deux années très moroses en raison du Covid. Environ 1000 personnes sont venues tout le week-end pour profiter des diverses attractions et manèges.



CONCERT VIOLON ET ORGUE



L'association festival d'Orgues en Charente a organisé dimanche 15 mai un concert d'orgue et de violon en l'église Saint-Léger, avec Blandine Piccinini à l'orgue et Raphaëlle Sornette au violon.

Le programme se présentait comme une nuance entre un instrument à vent et un instrument à cordes pour sortir du cadre de l'orgue seul. Ce dernier a joué plusieurs rôles, accompagnateur et soliste en dialogue avec le violon. L'ensemble est un alliage de sentiments et de romantisme, on y trouve également des sonorités d'orchestre de la part de l'orgue et le violon déploie ses cordes et ses sons dans l'édifice de l'église.

BALLET DE KIEV

À l'initiative d'Hélène et Nanette Lavaud, l'association Mansle Danse a organisé un gala de danse le dimanche 29 mai 2022 Salle Gautier Capuçon.

La troupe du Kiev City Ballet s'est produite devant plus de 800 spectateurs venus apporter leur soutien aux danseurs et au peuple Ukrainien.

Le département de la Charente et la commune de Mansle ont contribué financièrement à cet événement culturel et solidaire.

Notons que les jeunes artistes étaient hébergés au sein de familles d'accueil qui ont contribué à ce temps fort. Les bénéfices seront reversés en faveur de l'Ukraine.



KIM BERNARD : UN TALENTUEUX JEUNE VIRTUOSE EN DEVENIR



Samedi 11 juin, la salle Gautier Capuçon a accueilli un concert de piano classique par Kim Bernard, de la Fondation Gautier Capuçon.

Né à Hyères en 1999, Kim Bernard a commencé le piano à l'âge de 5 ans, il a ensuite intégré le conservatoire de Toulon dont il est sorti diplômé à 12 ans. Il est ensuite entré au conservatoire national (CNSM) de Lyon puis au conservatoire de Paris pour faire un cycle concertiste. Kim Bernard a rencontré Gautier Capuçon en 2021 à

l'occasion de sa tournée «un été en France», il a été le premier lauréat de la Fondation.

Kim Bernard a majestueusement interprété l'intégralité du programme de son disque, qui sera dans les bacs le 17 juin, avec des morceaux très techniques de Frédéric Chopin, Claude Debussy et Maurice Ravel, avec un bis de Sergueï Rachmaninov, le tout de tête, sans partition devant lui.

Ce concert gratuit était proposé par la Mairie de Mansle. Pour montrer toute l'étendue du talent de Kim Bernard aux 150 spectateurs présents, Arnaud Randon, organisateur, qui en 2020 avait envoyé un tweet comme une bouteille à la mer qui avait permis la venue de Gautier Capuçon, a proposé un petit exercice d'improvisation au jeune pianiste. Le duo formé pour l'occasion a interprété un standard du jazz, dans un registre tout autre que celui de Kim Bernard, intitulé « Autumn leaves », en totale improvisation.

GALA DE DANSE

Mansle Danse Association, présidée par Hélène Lavaud, a offert le week-end du 18 juin deux représentations de danse classique, sur le thème « Les Arts Forains et son Cinéma ». Un spectacle de fin d'année avec ses nombreuses chorégraphies, toutes plus belles les unes que les autres.



> VIE COMMUNALE

LISE PLAIZE CHAMPIONNE DE FRANCE combat des arts martiaux vietnamiens



Le samedi 26 mars 2022, à Paris, se déroulait le Championnat de France combat des Arts Martiaux Vietnamiens, toutes disciplines confondues. Originaire de Saint-Genis-d'Hiersac, Lise Plaize pratique le Vovinam à Mansle depuis 3 ans. Lors des Championnats de France, elle s'aligna dans la catégorie minime moins de 45 kg.



Elle montra une motivation et une détermination à toutes épreuves. Suite à plusieurs combats acharnés, contre deux valeureuses combattantes, Lise décrocha le titre de Championne de France.



LE SECOURS CATHOLIQUE INAUGURE SON LOCAL



Soucieux de recréer des liens rompus suite aux confinements successifs, les bénévoles du Secours catholique de Mansle et d'Aigre ont inauguré mercredi 23 mars un local d'accueil et de convivialité au n°4 place du 8 Mai 45 à Mansle. Chaque mardi matin et chaque jeudi après-midi, les bénévoles reçoivent en toute simplicité autour d'un café ou d'un jeu de société, toute personne ayant envie ou besoin d'échanger, d'écouter, d'être écoutée, ou en situation d'isolement.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2022



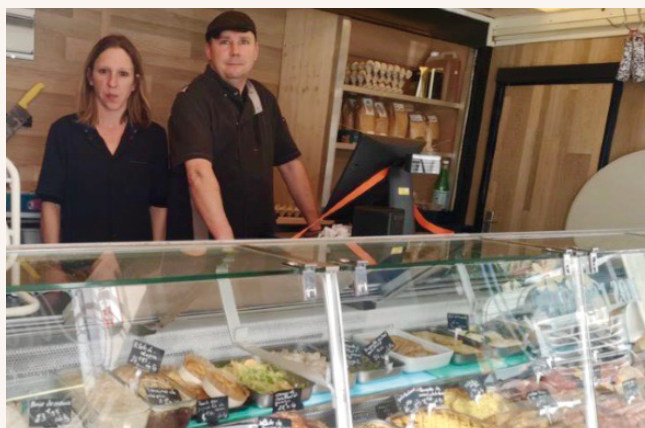
La ville de Mansle a commémoré le 77^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945. Près de 30 personnes sont venues rendre hommage aux soldats ayant combatus lors de la seconde guerre Mondiale. Plusieurs élus étaient eux aussi présents en ce jour de commémoration nationale.

NOUVELLE PROPRIÉTAIRE ALTHÉA FLEURS



Après 24 années passées auprès de sa fidèle clientèle, Valérie Marguerite passe la main à Magalie Jean. Originaire du Médoc, Magalie Jean 24 ans, a obtenu un CAP fleuriste et ensuite un BP fleuriste, en formation en alternance, ce qui lui a permis d'obtenir huit ans d'expérience dans la profession.

CAMION VOLAILLER



Après avoir investi dans un camion, la boutique "Au marché de la volaille", se déplace à présent dans plusieurs villages et propose une mutualisation aux autres commerçants. La première étape a été de se rendre sur des marchés pour y apporter un petit plus en tant qu'artisan volailler. Petit à petit, d'autres produits et services vont venir se greffer, comme de la viande de bœuf et de la viande de porc en circuit court. Cette démarche peut également renforcer le potentiel touristique de petites communes qui ne disposent plus de commerces aujourd'hui et où les clients sont demandeurs.

MAGASIN DE BROCANTEUR



Le magasin de brocante d'antiquités nommée « Intemporelle », à ouvert à Mansle. Stéphanie et Jacky Boutineau, originaires de Senlis dans l'Oise, ont souhaité changer complètement leur vie professionnelle ainsi que de région. Leur choix s'est porté sur la Charente et plus particulièrement sur Mansle. Dans le magasin on trouve principalement des objets de décoration, de collection, des meubles et de la vaisselle ancienne.

NOUVELLE BOUTIQUE DE VÊTEMENTS



La boutique d'Anisa située 42 Rue Grande, représentée par Isabelle Oberlé est un magasin de prêt à porter féminin. Vous y trouverez des vêtements mais aussi des chaussures et des accessoires. La boutique d'Anisa c'est aussi une boutique en ligne.

LA PISCINE EST OUVERTE

Ouverture juin, juillet et août



> En juin :

Le mercredi 11h à 19h et le week-end de 14h à 19h

> À partir du 7 juillet :

tous les jours de 11h à 19h, sauf le mercredi de 14h à 19h

Activités proposées :

- Baptême de plongée
- Cours natation, aquagym, aquabike, step et autres

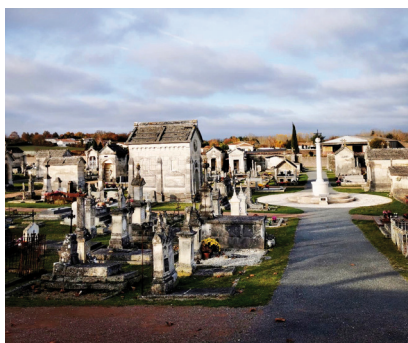
Plus d'information sur le site de Cœur de Charente
www.coeurdecharente.fr

PRINTEMPS DES CIMETIÈRES DE MANSLE

Ouvert en 1836, le cimetière de Mansle (pour sa partie ancienne) est d'une superficie de 9645 m².

Plus de 700 sépultures où reposent 1596 défunts.

En 2022, des personnages militaires et victimes de guerres du XIX^e et XX^e siècle ont été mis à l'honneur.



Dans le cadre du Printemps des cimetières, des visites guidées ont été organisées du 20 au 22 mai 2022.

PARRAINAGE DU RiMA



Chaque escadron du premier Régiment d'Infanterie Marine a un parrainage avec une commune, à cette fin, une convention a été conclue en 2020 entre la commune de Mansle et le deuxième escadron.

Ce parrainage est assez symbolique, c'est surtout un lien d'amitié qui se matérialise notamment lors de cérémonies commémoratives

Le maire et une délégation sont présents lors des grands événements de l'escadron, comme un changement de commandement ou l'accueil de jeunes. Dans ce cadre, la journée des familles, événement annuel, a eu lieu à Mansle

La journée s'est conclue par un verre de l'amitié après un échange entre le Capitaine Jean-Eudes Hirschauer et Christian Croizard, maire de Mansle.

CÉRÉMONIE DU RiMA

Le 21 juin 2022 Jonathan Charriaud adjoint au Maire et Pascal Merle conseiller municipal de Mansle ont eu l'honneur d'assister à la passation de commandement du 2^e escadron du RiMA. Le Capitaine Jean-Eudes Hirschauer laisse le commandement au Capitaine Pierre Aubry. Sympathique cérémonie dans la pure tradition du RiMA.



À RETENIR

> TRAVAUX

D'autres travaux vont être réalisés prochainement dans votre commune :

- Rue des Bouviers
- Boulevard Gambetta
- Rue de la Liberté
- Rue des Martinets
- Rue place de l'Hôtel de ville
- Rue Martin
- Rue Charles
- Rue du Château
- Rue des petites Chenevières



Pour une ville encore plus belle



> INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Prochaine rentrée scolaire 2022/2023, le jeudi 1^{er} septembre 2022



Accueil en PS, les enfants nés en 2019 et dans certaines conditions en TPS les enfants nés en 2020 qui auront 2 ans révolus en septembre 2022.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h à 12h et 13h30 à 16h30

> Comment inscrire votre(vos) enfant(s)

S'adresser à la mairie de Mansle, avec les pièces suivantes :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile

> Inscription cantine

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieMansle16230/> accueil

> Inscription transport scolaire - Nouvelles modalités

Module d'inscription et de paiement en ligne, géré par le département : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>

> Le service d'accueil pour les enfants de maternelle et primaire :

Les lundi mardi jeudi et vendredi,
de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

Au prix de 1,80 € (au 30 juin 2022) par enfant et par séance.

Un règlement intérieur* est à votre disposition pour connaître tout le fonctionnement de ce service d'accueil.

Un goûter est offert aux enfants présents vers 16h45.

Pour l'inscription de vos enfants à la garderie, remettre à la Mairie le bulletin d'inscription* pour l'année scolaire dès le premier jour de fréquentation du service.

** pour l'année scolaire dès le premier jour de fréquentation du service.*

> INSCRIPTION AU COLLÈGE

Prochaine rentrée en 6^e (collège de secteur) 2022/2023 Le jeudi 1^{er} septembre 2022

Vous devez retirer un dossier d'inscription au secrétariat du collège, si celui-ci ne vous a pas été remis par l'école primaire de votre enfant en CM2.

Vous devez le compléter et le retourner au secrétariat.

Voir leurs coordonnées page 24.



Calendrier scolaire

2022-2023
Zone A



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2022
Rentrée scolaires des élèves	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022
Vacances de la Toussaint	Du samedi 22 octobre 2022 au dimanche 6 novembre 2022
Vacances de Noël	Du samedi 17 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023
Vacances d'hiver	Du samedi 4 février 2023 au dimanche 19 février 2023
Vacances de printemps	Du samedi 8 avril 2023 au dimanche 23 avril 2023
Vacances d'été	Samedi 8 juillet 2023

> CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

(connus au 28 juin 2022)

> À Mansle

Juillet et août	L'Été Actif - Mansle et autres communes du Cœur de Charente
1^{er} au 4 juillet	Jumelage - à Korb (Allemagne)
3 juillet	Brocante des commerçants Hippodrome
8 juillet	Marché des producteurs Hippodrome
10 juillet	Salon du Livre - Hall de la Mairie
16 juillet	Bal des Pompiers - Hippodrome
21 juillet	Marché de nuit
21 août	Courses de chevaux
22 août	Feux d'artifices

> Médiathèque de Mansle

Juillet et août	<ul style="list-style-type: none"> Exposition sur l'école d'autrefois 2 ateliers « Écriture à la plume » Espaces Games
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> Exposition proposée par LM Nature et 2 ateliers macramés Valise jeux vidéo prêtée par le SDL
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> Conférence sur le Cancer du sien, proposée par Isabelle Julliard Keminski Exposition et présentation du livre « Les années Provençales », par Christiane Massonnet Valise jeux vidéo
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> Réalité virtuelle et valise jeux vidéo, prêtés par le SDL Exposition proposée par l'association PICTURA
Décembre	« ça sera la surprise »

ARTS & LETTRES DE CHARENTE

Salon du livre

Dimanche 10 juillet 2022
de 10h à 18 h



ENTRÉE LIBRE

Hall de la Mairie

MANSLE

Contacts LETTRES 05 45 67 96 51 ou 05 45 24 03 31 ARTS 05 45 61 59 58
 al.charente@gmail.com site : <https://artsetlettres-charente.fr>

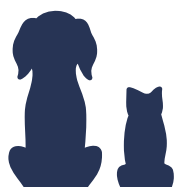
> Salle Gautier Capuçon

2 et 3 juillet	Les boîtes se mouillent (Dynamique 16)
17 au 22 juillet	Stage de danse
4 août	Folklore Uruguay
3 septembre	Forum des Associations
4 septembre	Course de vélos
10 septembre	Loto
17 septembre	Loto
24 septembre	Bal
1^{er} et 2 octobre	Lotos
9 octobre	Compétition de vélos
14 au 16 octobre	Exposition de Camions
22 octobre	Lotos
29 octobre	Vide ta chambre
5 novembre	Repas dansant
12 novembre	Loto
19 novembre	Repas des Aînés
25 novembre	Burkina Faso
3 décembre	Loto

RAPPEL DES RÈGLES DE VIE EN COMMUNAUTÉ

1/ Propreté des espaces publics

- Ne pas jeter les papiers et masques usagés sur la voie publique, dans les espaces verts de la ville.
- Ramasser les déjections canines, des distributeurs sont prévus.
- Mettre vos déchets dans les poubelles réservées à cet effet.



2/ Divagation des chats et des chiens

- Est considéré comme en état de divagation, un chat ou chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable.
- Ainsi tout chien ou chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui, sera amené à la fourrière.

3/ Collecte de verre

Il est interdit de laisser le verre en dépôt au pied des containers. S'il est plein, changez de point de collecte ou repassez un autre jour.



BORNES À VERRE :

- Boulevard des Tilleuls
- Camping
- Lotissement du Roc près de l'abribus
- Parking du supermarché (anciennement Simply Market)
- Parking du supermarché Super U
- Village de Goué (à côté de la cabine téléphonique)

4/ Dans l'agglomération

La vitesse est limitée à 50 km/h sauf zone 30 km/h. Nous comptons sur vous pour respecter la sécurité des enfants et des personnes âgées.

Pour rappel :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un poste d'**Agent de Surveillance de la Voie Publique** (A.S.V.P.) a été créé au sein de la collectivité.

Sous l'autorité du Maire, l'agent **Denis BARBEAU** (assermenté par l'État) est un médiateur auprès des usagers. Il instaure en priorité un dialogue préventif.



INFOS PRATIQUES

> PERMANENCES

France Services

21 rue Martin
16230 Mansle

Lundi, mercredi, jeudi

de 9h à 12h et 14h à 18h

Mardi

de 14h à 18h

Vendredi

de 9h à 12h et 14h à 17h30

Conciliateur de Justice

Mairie de Mansle

4^e lundi du mois

de 14h à 17h

La SAUR

Mairie de Mansle
Salle des permanences

Mercredi matin

de 8h30 à 12h

> ARRÊTÉS

Feux dans les jardins

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite. Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage. Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.

> RAMASSAGES

Ordures ménagères et sacs jaunes

Ramassage les jeudis matins, décalage d'une journée en cas de jour férié. Le Syndicat des Ordures Ménagères CALITOM dépose en Mairie un stock pour l'année de rouleaux de Sacs Jaunes qui est à votre disposition au secrétariat, aux jours et heures d'ouvertures.

Végétaux

Le ramassage des végétaux peut être assuré par les services techniques de la ville, chaque 1^{er} lundi du mois. Ce service est exclusivement réservé aux personnes âgées qui ne disposent pas de véhicules pour un volume restreint (1m²).

> DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Passeports et carte d'identité

Sont établis en Mairie.

Sur rendez-vous exclusivement (tél. : 05.45.22.20.43)

Inscription cantine

1^{re} inscription, s'adresser à la Mairie de Mansle

Pour toutes autres inscriptions : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieMansle16230/> accueil

Ou format papier remis chaque mois dans le cahier de liaisons de votre enfant (aussi disponible sur le site de la Mairie).

COORDONNÉES ET HORAIRES UTILES

Professions libérales

PRATICIENS	ADRESSES	TÉLÉPHONES
Diététicienne / nutritionniste	Studio B1 - 1 square Jean Bouillon 16230 Mansle	06.62.60.55.95
Infirmier(ère)s	1 avenue des Combattants d'Afrique 16230 Mansle	05.45.22.22.24
	54 avenue de Korb 16230 Mansle	05.45.22.73.10 05.45.22.74.27
	4 place du 8 mai 1945 16230 Mansle	05.45.22.78.56
Kinésithérapeutes	3 square Jean Bouillon 16230 Mansle	05.45.22.51.34
Masseur Kinésithérapeute / Shiatsu Reiki	Studio B1 - 1 square Jean Bouillon 16230 Mansle	05.45.20.37.06
Médecin généraliste	14 boulevard Gambetta 16230 Mansle	05.45.22.23.23
Orthophoniste	30 bis rue Charles 16230 Mansle	05.45.22.95.06
Ostéopathe	30 rue Charles 16230 Mansle	06.62.54.53.79
Pharmacie	15 bis rue Grange du Chapitre 16230 Mansle	05.45.22.20.37
Psychologues	Studio B1 - 1 square Jean Bouillon 16230 Mansle	06.85.45.76.06 06.07.89.91.60
Sophrologie	Studio B1 - 1 square Jean Bouillon 16230 Mansle	06.74.93.75.92
Vétérinaire (clinique)	Lieu dit la Gagnarderie 16230 Mansle	05.45.22.27.47



Kim Bernard en concert à Mansle, le 11 juin 2022



Fuchsias, parc floral Jean-Pierre Lanson

> Associations

- Culturelles
- Sportives
- De proximité
- Mémoires

Retrouvez la liste et coordonnées sur le site de la ville de Mansle : www.mansle.fr

> Vie scolaire et petite enfance

École Maternelle et Primaire

Jean de la Fontaine

29, rue des Bouviers
16230 Mansle
Tél. : 05.45.20.02.20

blogs16.ac-poitiers.fr/mansle/

Garderie : 05.45.20.02.21

Espace Arc en Ciel Accueil de loisir

21 rue Martin
16230 Mansle
Tél. : 05.45.20.72.08

www.arcenciel16.fr

Collège Alfred Renoleau

Avenue Paul Mairat
16230 Mansle
Tél. : 05.45.22.21.11

www.college-renoleau.fr

Maison de la petite enfance

« LES LUCIOLES »

21 rue Martin
16230 Mansle
Tél. : 05.45.20.72.08

www.coeurdecharente.fr/equipement/maison-petite-enfance-mansle/

> Office de tourisme

Place du Gardoire,
16230 Mansle
Tél : 05.45.20.39.91

Mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30

> Déchetterie

Lieudit Petit Pont,
16230 Puyréaux
Tél : 05.45.22.46.03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

> Médiathèque de Mansle

21 rue Grange du Chapitre,
16230 Mansle
Tél : 05.45.22.74.30

bibliotheque-mansle@wanadoo.fr

Horaires d'été (du 5 juillet au 3 septembre)

Mardi, vendredi, samedi > de 9h à 13h
Mercredi > de 9h à 13h et 16h à 19h

> Secrétariat de Mairie

4 Place de l'Hôtel de Ville,
16230 Mansle
Tél : 05.45.22.20.43

mairie-mansle@orange.fr

Du lundi au vendredi > de 9h à 12h30
Après-midis pour rendez-vous,
passeports et cartes d'identité.



www.mansle.fr